

Inscriptions au Hadj 2027 en Algérie ouvertes le 8 juillet

Les inscriptions pour l'accomplissement du **Hadj 2027 (1448 de l'Hégire)** débuteront officiellement à **partir du mercredi 8 juillet 2026** en Algérie. L'annonce a été faite ce mardi 7 juillet par plusieurs cellules de [communication des wilayas](#), qui ont diffusé les modalités de cette opération annuelle, organisée sous la supervision du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

Selon ces communiqués, la période d'inscription s'étendra **du 8 juillet au 2 août 2026**. Les citoyens souhaitant accomplir le pèlerinage sont invités à déposer leur candidature durant cette période, avant le lancement des traditionnels tirages au sort qui désigneront les futurs pèlerins.

Qui peut s'inscrire au Hadj 2027 ?

Les autorités rappellent que plusieurs conditions doivent être remplies pour pouvoir participer à l'opération d'inscription.

Le candidat doit tout d'abord être **de nationalité algérienne** et être âgé d'au moins **19 ans révolus** au jour de l'inscription.

Il ne doit également **pas avoir accompli le Hadj au cours des sept dernières années**, soit depuis l'année 2020, à l'exception du **mahram** accompagnant une femme qui n'a jamais effectué le pèlerinage durant cette période.

Les communiqués précisent par ailleurs que la femme âgée de **moins de 45 ans** doit obligatoirement être accompagnée d'un mahram conformément aux dispositions en vigueur, tandis que la femme âgée de **45 ans ou plus** peut s'inscrire seule ou avec son accompagnateur légal.

Trois types d'inscription prévus

Les candidats auront le choix entre trois formules d'inscription.

La première est une **inscription individuelle**, destinée à toute personne souhaitant accomplir seule le pèlerinage.

La deuxième est une **inscription en duo**, réservée au mahram et à la femme qu'il accompagne. Les deux personnes seront inscrites ensemble et disposeront d'un seul reçu d'inscription ainsi que d'une seule fiche récapitulative.

Enfin, une **inscription collective de trois personnes** est également prévue. Dans ce cas, un mahram peut accompagner jusqu'à deux femmes, avec un seul dossier d'inscription commun.

Une inscription possible en ligne ou à la commune

Les autorités encouragent les citoyens à effectuer leur inscription via le portail électronique du ministère de l'Intérieur.

Le candidat peut ainsi s'inscrire directement sur la plateforme dédiée en renseignant son **numéro d'identification nationale** ainsi que le **numéro de son passeport biométrique**.

Les personnes qui ne souhaitent pas utiliser la plateforme numérique peuvent également accomplir cette formalité au niveau de leur commune de résidence ou de toute autre commune du territoire national.

Les services communaux précisent qu'**aucun dossier papier n'est exigé** au moment de l'inscription. Le candidat devra simplement remplir le formulaire correspondant à son type d'inscription.

Les citoyens ne disposant pas encore d'un passeport biométrique peuvent néanmoins participer à l'opération. Ils devront signer un engagement afin d'obtenir ce document dans un délai maximal de **30 jours** après leur éventuelle sélection lors du tirage au sort, sous peine d'être radiés des listes.

Les autorités rappellent également qu'un candidat peut choisir de s'inscrire dans la commune où il réside ou dans toute autre commune d'Algérie, à condition que son lieu de résidence effective soit correctement mentionné.

Une fois la période d'inscription achevée, les communes organiseront les **tirages au sort** qui permettront de désigner les futurs pèlerins.

Chaque commune sélectionnera un nombre de candidats correspondant au [**quota qui lui sera attribué**](#). Les personnes non retenues devront attendre une prochaine campagne d'inscription.

Le **quota national réservé à l'Algérie** est fixé chaque année par les **autorités saoudiennes**, qui répartissent le nombre de pèlerins autorisés entre les différents pays musulmans en fonction de critères démographiques et organisationnels.

L'ONPOH supervise l'organisation du pèlerinage

Après les tirages au sort, les candidats retenus entameront les différentes démarches administratives, médicales et logistiques nécessaires avant leur départ vers les lieux saints.

En Algérie, l'ensemble de l'opération du Hadj est organisé par **l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO)**, un établissement public placé sous la tutelle du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. Cet organisme est chargé d'assurer la préparation, l'encadrement et le suivi des pèlerins, depuis les formalités administratives jusqu'à leur séjour en Arabie saoudite et leur retour en Algérie.

Comme chaque année, les autorités invitent enfin les citoyens à vérifier

attentivement les informations saisies lors de l'inscription afin d'éviter toute erreur susceptible de compromettre leur candidature ou leur participation au tirage au sort.